Document généré le 12 oct. 2024 01:19

Revue d'histoire de l'Amérique française

Un chapitre dans l'histoire de l'éducation des adultes au Québec
Les écoles du soir, 1889-1892

Ruby Heap

Volume 34, numéro 4, mars 1981

URI : https://id.erudit.org/iderudit/303906ar
DOI : https://doi.org/10.7202/303906ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)
1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Heap, R. (1981). Un chapitre dans l'histoire de l'éducation des adultes au Québec : les écoles du soir, 1889-1892. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *34*(4), 597–625. https://doi.org/10.7202/303906ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1981

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

UN CHAPITRE DANS L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES AU QUÉBEC:
LES ÉCOLES DU SOIR, 1889-1892*

RUBY HEAP
Département d'histoire
Université de Montréal

Alors que l'éducation des adultes connaît à notre époque un essort croissant, l'histoire de l'enseignement postscolaire au Québec est encore fort mal connue[1]. Cet article a pour objet d'examiner une étape de son évolution, soit l'expérience des écoles gratuites du soir entre 1889 et 1892. La recherche que nous avons effectuée sur le sujet présente un double intérêt. Elle met d'abord en relief la politique d'éducation d'Honoré Mercier et de son gouvernement national, qui rendit possible l'établissement des écoles du soir en 1889. Deuxièmement, puisque ces écoles s'adressaient principalement aux travailleurs, elle nous éclaire sur la réaction combinée de l'Église et de la bourgeoisie à la montée du mouvement ouvrier à la fin du siècle dernier. Il convient cependant, dans un premier temps, de passer en revue les mesures les plus importantes destinées à favoriser l'éducation des adultes de la province au cours de la seconde moitié du XIXe siècle.

1- L'éducation des adultes au Québec dans la seconde moitié du XIXe siècle

Lorsque Honoré Mercier prit la direction du gouvernement provincial en janvier 1887, l'éducation des adultes au Québec ne

---

* L'article suivant est tiré partiellement de notre thèse de maîtrise, présentée en 1978 à l'Université McGill et intitulée «L'Église, l'État et l'éducation au Québec, 1875-1898». Nous tenons à remercier les professeurs Michel Brunet et Jacques Rouillard pour leurs conseils.

[1] Il n'existe, à notre connaissance, aucun ouvrage majeur consacré à cette question. L'histoire de l'éducation des adultes au Canada n'a pas davantage fait l'objet d'études approfondies. Pour une brève introduction à cette question, le lecteur consultera avec profit les ouvrages de J.R. Kidd, ed., *Adult Education in Canada* (Toronto, 1950), 2-10, et de Robert Peers, *Adult Education. A Comparative Study* (Londres, 1972), 265-269.

formait pas une institution pédagogique encadrée, telle que nous la connaissons aujourd'hui. Les expériences que nous avons retracées dans ce domaine révèlent néanmoins que l'instruction des travailleurs en constituait l'une des principales caractéristiques[2]. Ainsi, dès 1840, le *Montreal Mechanics' Institute,* société fondée en 1828 à l'image des *Institutes* britanniques qui fleurissaient alors dans les principaux centres industriels d'Angleterre et d'Écosse, organise des classes du soir pour les artisans, les apprentis et les journaliers. Comme son modèle britannique, le *Mechanics' Institute* était une association non-partisane et non-confessionnelle, qui avait pour objectif de procurer à ses membres une instruction pratique dans les domaines technique et scientifique. Au lendemain de l'Union, les dirigeants de l'*Institute,* qui entrevoyaient la vocation industrielle de Montréal, voulaient en effet doter la ville d'une main-d'oeuvre qualifiée en créant des classes du soir consacrées à l'enseignement du dessin mécanique, architectural et ornemental. Les travailleurs qui le désiraient pouvaient également compléter leur instruction élémentaire en suivant des cours de lecture, d'écriture et de calcul[3].

---

[2] Il conviendrait aussi de mentionner le rôle joué par les Instituts canadiens et les cercles agricoles dans l'éducation des adultes au Québec. Fondé en 1844, l'Institut canadien de Montréal adopta plusieurs mesures dans le but de propager le goût des lettres et des sciences parmi la population: mise sur pied d'une salle de journaux et d'une bibliothèque, organisation de débats et de conférences, séances publiques et concours littéraires. L'action de l'Institut canadien de Montréal inspira la création d'autres sociétés du même genre. En 1852, treize (13) Instituts oeuvraient ainsi aux côtés de celui de Montréal. La plupart connurent toutefois une existence éphémère, car les conférenciers compétents et les auditoires intéressés faisaient défaut. Sur l'oeuvre des Instituts canadiens, voir Théophile Hudon, S.J., *L'Institut canadien de Montréal et l'affaire Guibord* (Montréal, 1938) et Alphonse Désilets, *Les Cent Ans de l'Institut canadien de Québec* (Québec, 1949). Le mouvement des cercles agricoles prit naissance en 1862, lorsque les cultivateurs de la paroisse Sainte-Famille fondèrent «L'Association d'éducation agricole de la paroisse Sainte-Famille». Des «clubs agricoles» se formèrent ensuite dans différentes paroisses afin de répandre les connaissances agricoles par la lecture et les discussions. Après la fondation de l'Union agricole nationale en 1875, les cercles agricoles se multiplièrent rapidement sous le contrôle étroit du clergé. En 1893, le gouvernement votait finalement la loi des cercles agricoles, qui plaça ces organisations sous le contrôle du ministère de l'Agriculture. Voir Firmin Létourneau, *Histoire de l'Agriculture* (s.l., 1968), chapitre 11.

[3] T. Miles Gordon, *The Mechanics' Institute of Montreal, 1840-1940* (Montréal, 1940), 3-8. Il faut noter l'appui accordé au *Mechanics' Institute* de Montréal par l'élite politique et la bourgeoisie d'affaires du Bas-Canada. Ainsi, John Molson et Louis-Joseph Papineau siégèrent dans son premier comité exécutif, tandis que le gouverneur du Bas-Canada, sir James Kempt, en devenait le protecteur officiel. Gordon, *The Mechanics' Institute of Montreal*, 4. Ce rôle d'animation joué par l'aristocratie et la bourgeoisie caractérisa également le mouvement des *Mechanics' Institutes* en Grande-Bretagne. Voir H.J. Edwards, *The Evening Institute* (Londres, 1961), 22; C. Hartley Grattan, *In Quest of Knowledge* (New York, 1955), 87.

Le *Mechanics' Institute* offrit des cours du soir aux travailleurs de Montréal pendant plus de trente ans. En 1870, de sérieuses difficultés financières l'obligèrent à les interrompre[4]. Toutefois, d'autres expériences furent effectuées à la même époque dans le domaine de l'éducation ouvrière. En 1868, la Société Saint-Vincent-de-Paul, avec l'approbation de l'archevêque de Québec, Mgr Baillargeon, ouvrait dans la Vieille Capitale une école du soir destinée aux «jeunes gens commis, employés d'ateliers, de bureaux [et] apprentis» qui désiraient recevoir une éducation dite «commerciale»[5]. Quelques années plus tard, la Commission des écoles catholiques de Montréal emboîtait le pas en organisant un réseau d'«écoles commerciales du soir» dans plusieurs quartiers de la ville. Le programme visait principalement à préparer des commis et des comptables pour le commerce et le secteur des finances et des services[6]. Enfin, l'État s'intéressait lui aussi à l'éducation des travailleurs, et tout particulièrement à la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée pour le secteur manufacturier. En 1872, le gouvernement provincial créa, en effet, un Conseil des Arts et Manufactures ayant la responsabilité d'ouvrir à travers la province des écoles d'arts et métiers à l'intention des artisans manufacturiers[7]. Les classes furent d'abord ouvertes le jour, mais le Conseil établit éventuellement des écoles gratuites du soir spécialisées dans l'enseignement du dessin industriel. En 1886, on en comptait douze dans la province, et le nombre d'élèves inscrits atteignait 1 146[8]. À Montréal, les cours du soir accueillaient au moins chaque année quelques centaines de personnes. Il apparaît toutefois que les opérations du Conseil des Arts et Manufactures furent entravées dès le départ par une pénurie de fonds, et que le man-

---

4 Gordon, *The Mechanics' Institute of Montreal,* 21.

5 *Journal de l'Instruction publique,* (février-mars 1869), 29.

6 *La Minerve,* 16 septembre 1875.

7 *Statuts du Québec* (1872): 36 Vict., chap. 7. Adolphe Lévesque, président du Conseil des Arts et Manufactures, expliqua en ces termes les motifs qui avaient inspiré la fondation des écoles d'arts et métiers: «Les classes ouvrières se montrent de plus en plus désireuses de se prévaloir de l'éducation technique, et nous espérons voir bientôt plus de goût et de fini s'instroduire dans nos importantes branches de manufactures.» *Documents de la Session de la province de Québec*, 9 (1875), doc. no 4: *Rapport du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de la province de Québec*, 229.

8 *Ibid.*, 20 (1887), doc. no 2: *Rapport du Commissaire*, 57.

que de professeurs compétents diminua considérablement la valeur de l'enseignement dispensé aux étudiants[9].

La cause de l'éducation ouvrière allait connaître un nouvel élan avec la montée en force du syndicalisme québécois à partir des années 1880. Ce fut l'Ordre des Chevaliers du Travail qui, à la fin du XIXe siècle, défendit le plus vigoureusement les intérêts globaux de la classe ouvrière au Québec. Contrairement aux unions de métier, les Chevaliers militaient pour le regroupement de tous les travailleurs dans le but de transformer radicalement le système capitaliste. Or, selon eux, cet objectif ne serait atteint que si la classe ouvrière était pleinement éclairée sur sa condition matérielle, morale et intellectuelle. L'éducation constituait donc l'un des principes fondamentaux de l'Ordre[10]. Dans le programme qu'ils publièrent en 1885, les Chevaliers réclamèrent ainsi du gouvernement provincial la création d'un réseau d'écoles du soir et de bibliothèques publiques à l'usage des classes laborieuses. Ils demandèrent également que les patrons employant des enfants ne sachant ni lire ni écrire soient obligés de leur permettre de fréquenter l'école à des jours et à des heures déterminées[11].

Bien que modérées, les revendications des Chevaliers du Travail se heurtaient à l'inertie du gouvernement provincial, dominé depuis 1867 par le parti conservateur qui s'opposait en principe à l'intervention de l'État dans l'enseignement. Cette politique de «l'État hors de l'École» était avant tout défendue par les ultramontains qui, en 1884, avaient accentué leur emprise sur le parti avec l'accession de John J. Ross au poste de premier ministre.

---

9 Voir, par exemple, les remarques faites à ce sujet par le secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures, S.C. Stevenson, dans *ibid.*, 8 (1874-1875), doc. no 4, CXLVI - CXLVII; 9 (1875), doc. no 4, 229; 19 (1886), doc. no 2: 155;25 (1892), doc. no 2: 319. Les anglophones occupaient une place importante au sein du Conseil des Arts et Manufactures. En 1886, ils comptaient ainsi pour la moitié des 16 membres réguliers du Conseil. L'un d'entre eux, A.A. Stevenson, remplissait au même moment les fonctions de président du *Mechanics' Institute* de Montréal, poste tenu antérieurement par un autre membre du Conseil, Henry Bulmer. Voir *ibid.*, 20 (1887), doc. no 2: 54. Voir *The 53rd Annual Report of the Mechanics' Institute of Montreal,* (Montréal, 1893), pour la liste des présidents de l'*Institute.*

10 Philip R. Curoe, *Educational Attitudes and Policies of Organized Labor in the United States* (New York, 1972), 79; Douglas R. Kennedy, *The Knights of Labor in Canada* (London, Ontario, 1956), 47-48.

11 Pour le programme des Chevaliers du Travail, voir *La Presse,* 5 décembre 1885. Ce programme sera endossé par le Conseil Central des Métiers et du Travail de Montréal, association ouvrière née en 1886 du regroupement des Chevaliers du Travail avec des unions de métiers. Judith Burt et Jacques Rouillard, «Le mouvement ouvrier», dans Jean Hamelin, éd., *Les travailleurs québécois, 1851-1896* (Montréal, 1973), 92, 94.

Toute action étatique dans le domaine scolaire était donc susceptible de provoquer des querelles internes au sein de l'administration en place[12].

D'autre part, la parution du programme des Chevaliers du Travail coïncida avec un éveil des élites à l'existence du prolétariat. Cette prise de conscience se manifesta dans des mesures gouvernementales telles que la loi québécoise des manufactures, adoptée en 1885, et la création en 1886 d'une Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail. Il faut également souligner la chronique ouvrière publiée dans le quotidien montréalais *La Presse,* qui avait pour but de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes des travailleurs[13].

Enfin, les classes dirigeantes durent faire face à la même époque aux porte-parole des travailleurs sur la scène politique. C'est ainsi qu'aux élections québécoises de 1886, trois candidats ouvriers briguèrent à Montréal les suffrages du prolétariat. Deux d'entre eux, Adélard Gravel et William Keys, publièrent alors un manifeste inspiré du programme des Chevaliers du Travail et réclamant, entre autres, l'établissement de bibliothèques et de classes du soir pour les travailleurs employés dans les manufactures de la métropole. Les candidats furent tous défaits, mais ils créèrent par contre un précédent en recueillant 16% des voix[14].

Or, l'importance de ce vote ouvrier n'échappa pas à Honoré Mercier, à qui revint la victoire le jour du scrutin. En effet, l'arrivée au pouvoir de Mercier et du parti national allait accroître sensiblement la réceptivité du gouvernement québécois aux renvendications des associations syndicales en matière d'éducation. Comme nous le verrons, l'adhésion de Mercier au mouvement d'éducation ouvrière relevait à la fois d'un intérêt sincère pour l'instruction du peuple et du désir de s'assurer le vote des travailleurs aux prochaines élections provinciales.

---

[12] Sur la politique d'éducation du gouvernement Ross, voir notre thèse de maîtrise, *L'Église, l'État et l'éducation au Québec, 1875-1898*, 215-230.

[13] La chronique ouvrière de *La Presse* était rédigée par Jules Helbronner, qui signait ses articles du pseudonyme «Jean-Baptiste Gagnepetit». En 1885, il participa à la rédaction du programme des Chevaliers du Travail. L'année suivante, il était nommé membre de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, qui déposera son rapport en 1889. Voir Jean de Bonville, *Jean-Baptiste Gagnepetit. Les travailleurs montréalais à la fin du XIXe siècle* (Montréal, 1975), 15-17.

[14] Victor O. Chan, «The Canadian Knights of Labor with Special Reference to the 1880's», thèse de M.A., McGill University, 1949, 116; de Boneville, *Les travailleurs montréalais,* 196.

2- *Honoré Mercier, le gouvernement national et les écoles du soir*

Au temps où il siégeait dans l'opposition libérale, Honoré Mercier s'était toujours vivement intéressé aux questions d'éducation. Dans ses nombreux discours, il avait surtout insisté sur la responsabilité qui incombait aux hommes politiques de répandre l'enseignement primaire qu'il percevait comme «la première nécessité d'un pays constitutionnel»[15]. Cette préoccupation pour l'instruction publique se doublait chez Mercier d'un intérêt particulier pour la formation des travailleurs. Puisque «les citoyens de ce pays sont en grande partie des ouvriers», déclarait-il en 1881 à une réunion de partisans libéraux, il était essentiel de multiplier à leur intention les écoles d'arts et métiers, «qui seules peuvent donner à l'ouvrier canadien (i.e. québécois ou canadien-français) la place qu'il a droit d'occuper dans la société»[16]. La même année, Mercier se prononçait à l'Assemblée législative en faveur de l'instruction obligatoire, mesure qu'il avait déjà préconisée à quelques reprises[17]. La scolarité obligatoire aurait garanti un minimum d'instruction aux enfants des travailleurs qui, soumis eux aussi aux impératifs du système capitaliste, prenaient en grand nombre le chemin des manufactures. Malheureusement, l'instruction obligatoire constituait avec la gratuité scolaire l'une des thèses condamnées à l'époque par l'Église dans le domaine de l'éducation. La coercition scolaire, craignait-elle, conduirait inévitablement au monopole de l'État sur l'enseignement, et à l'école neutre. D'ailleurs, cette réforme était alors rejetée non seulement par le clergé, mais aussi par l'ensemble des catholiques canadiens-français du Québec. En proposant son adoption, Mercier ne réussit donc qu'à soulever la méfiance de l'Église et à encourir les foudres de ses adversaires politiques[18].

---

[15] Discours prononcé au Club Letellier, Montréal, 30 octobre 1885, dans J.-O. Pelland, *Biographie, discours, conférences, etc., de l'Hon. Mercier* (Montréal, 1890), 634. Voir aussi le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, 22 janvier 1883, dans *ibid.*, 110.

[16] Discours prononcé à la convention libérale du 29 mars 1881, dans *ibid.*, 604-605.

[17] Discours prononcé à l'Assemblée législative de Québec, le 17 juin 1881, dans *ibid.*, 208-209. Sur les autres déclarations de Mercier en faveur de l'instruction obligatoire, voir le chapitre 3 de notre thèse, *L'Église, l'État et l'éducation au Québec, 1875-1898,* 310-311.

[18] Nous avons étudié cette question en détail dans le chapitre 3 de notre thèse, 307-319. Dans la province de Québec, l'éducation n'était pas gratuite, puisque tout père de famille était tenu de payer une rétribution mensuelle pour chacun de ses enfants entre l'âge de 7 et 14 ans. Il n'y avait d'exception que pour les enfants pauvres et pour ceux qui devaient fréquenter une école appartenant à une autre municipalité scolaire. Voir *L'Électeur*, 5 septembre 1890, éditorial: «Nos écoles».

Lorsqu'en 1886, Mercier s'allia à quelques membres du groupe ultramontain pour fonder le parti national, il dut évidemment s'imposer le silence le plus absolu sur cette question brûlante de l'instruction obligatoire. Il ne faut donc pas s'étonner si le programme du parti soumis cette année-là aux électeurs n'annonçait aucune réforme au chapitre de l'éducation. Il promettait par contre «le maintien de toutes les garanties religieuses» sur lesquelles était fondé le système scolaire du Québec[19]. Pourtant, une fois installé au pouvoir, Mercier ranima son intérêt pour l'éducation ouvrière. En 1887, le gouvernement augmenta, en effet, les subventions aux écoles d'arts et métiers, le premier ministre promettant personnellement son appui au Conseil des Arts et Manufactures pour l'aider à accomplir son importante mission[20]. Mais c'est à l'automne 1889, à quelques mois des élections provinciales, que Mercier intervint directement dans ce domaine lorsqu'il décida de répondre à l'une des demandes formulées à l'époque avec le plus d'insistance par les associations syndicales, soit la création d'écoles du soir pour l'instruction du peuple.

La campagne que menaient les milieux ouvriers pour l'établissement d'écoles du soir avait connu un regain grâce aux efforts du député ouvrier de Montréal-Est, A.-T. Lépine, élu en 1888 au Parlement fédéral à la suite d'une élection partielle[21]. Fait capital, Lépine avait rallié à sa cause trois hommes publics influents, tous liés politiquement aux intérêts de la population montréalaise: L.-O. David, député de Montréal-Est à l'Assemblée nationale, son collègue James McShane, député de Montréal-Ouest, et Jean-Damien Rolland, échevin et président du comité des finances au Conseil municipal[22]. Secondé par ses nouveaux alliés, qui tendaient même souvent à l'éclipser dans sa campagne, Lépine réussit enfin à engager le gouvernement québécois dans le mouvement des écoles du soir. Le 21 octobre, lors d'une séance du Conseil municipal, Rolland annonça que l'administration Mercier avait passé un ordre en conseil autorisant l'ouverture d'un crédit préliminaire de $3 000, destiné à favoriser l'établissement d'écoles du soir dans la métropole. Cette somme, expliqua l'échevin, servirait à payer le salaire des professeurs, alors que le Conseil municipal défrayerait

---

19 *Situation politique et administrative de la province de Québec,* Québec, 1886, dans Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec* (2 vol., Ottawa, 1970), 1:56.

20 *DS,* 21 (1888), doc. no 2: *Rapport du Commissaire,* 249-250.

21 *La Presse,* 12 octobre 1889.

22 *L'Électeur,* 10 décembre 1889.

de son côté le coût des livres de classe. Le Conseil devait assumer cette charge, poursuivit-il, parce que les commissaires d'écoles ne pouvaient accorder aucun fonds pour les écoles du soir. Toutefois, les commissions scolaires catholique et protestante consentaient volontiers à fournir leurs locaux, chauffés et éclairés gratuitement. À titre de président du comité des finances, Rolland fit ensuite voter une allocation de $1 500 pour les écoles du soir, conformément au désir du député Lépine, également présent à la séance du Conseil[23].

Le 6 novembre suivant, une délégation ouvrière dirigée par Lépine et représentant le Conseil des Métiers et du Travail du Canada, le Conseil Central des Métiers et du Travail de Montréal, et les Chevaliers du Travail, s'entretenait avec Honoré Mercier au sujet de l'ouverture prochaine des écoles du soir à Montréal. Avec l'accord du premier ministre et de concert avec les députés David et McShane, les délégués procédèrent dès le lendemain à la nomination des professeurs qui y enseigneraient. Ils fixèrent aussi l'ouverture des classes pour le 18 novembre, et leur fermeture, pour le 18 mai. Celles-ci se dérouleraient au rythme de cinq séances par semaine[24]. Peu de temps après, les professeurs récemment nommés adoptaient à leur tour un programme d'études comprenant les matières suivantes: lecture, calcul, français, anglais, géographie, histoire, comptabilité et dessin industriel. Il fut décidé de laisser le choix des cours à la discrétion des travailleurs, qui seraient tous admis sans restriction pourvu qu'ils aient au moins 16 ans révolus[25].

Au même moment, les déclarations publiques de Mercier indiquaient que le premier ministre comptait bien faire sien le mouvement des écoles du soir. Ainsi, dans une allocution prononcée le 6 novembre au Club National de Montréal, Mercier déclara emphatiquement que le devoir de son gouvernement était de «faire pénétrer la lumière de l'instruction dans toutes les classes, surtout dans les classes les plus pauvres et les plus humbles». Puis, de conclure le chef national: «Le peuple demande que nous lui versions l'instruction à pleines mains et nous allons la lui verser... nous ne reculerons point devant la tâche.»[26] Pourtant, la responsabilité d'éta-

---

23 *La Presse*, 22 octobre 1889; *The Montreal Gazette,* 22 octobre 1889.

24 *La Presse*, 6 et 7 novembre 1889.

25 *Ibid.*, 15 novembre 1889.

26 Discours prononcé au Club National de Montréal, le 6 novembre 1889, dans Pelland, *Biographie*, 557.

blir et d'administrer les écoles du soir à Montréal ne fut confiée à aucun organisme gouvernemental, tel le Département de l'Instruction publique ou le Secrétariat d'État, ni même aux commissions scolaires locales. Elle échut d'abord à un comité *ad hoc* formé de l'échevin Rolland et des députés David et McShane[27]. Le gouvernement créa par la suite le poste de directeur général des écoles du soir, qui fut accordé à Edmond-M. Templé, professeur à L'École normale Jacques-Cartier de Montréal. Français d'origine, Templé appartenait, semble-t-il, au cercle des courtisans et des favoris qui gravitaient autour du premier ministre[28]. Comme directeur général, il reçut l'autorité exclusive de superviser les écoles du soir et de nommer les professeurs. Quant au comité composé de David, de Rolland et de McShane, il n'assisterait désormais le directeur que sur les questions financières[29]. Bref, les écoles du soir à Montréal se trouvaient en pratique sous le contrôle d'un seul individu possédant une liberté de manoeuvre très large[30].

L'inauguration des écoles du soir remporta dans la métropole un succès impressionnant, ce qui prouvait sans contredit l'intérêt des travailleurs pour l'éducation. Selon les nombreux comptes rendus publiés dans la presse montréalaise, des centaines d'hommes et de jeunes gens entre 16 et 50 ans, tant anglophones que francophones, assiégèrent les huit écoles du soir ouvertes le 18 novembre. Quelque 3 500 inscriptions furent alors enregistrées, total qui fut porté trois jours plus tard à 5 000. Un certain nombre de jeunes filles et de jeunes femmes voulurent également s'inscrire, mais il fut décidé pour le moment de limiter l'accès des écoles du soir aux hommes seulement. Enfin, la communauté juive demanda qu'une école du soir soit mise à la disposition de ses membres, requête qui fut approuvée immédiatement par le gouvernement et le Conseil municipal[31]. Heureuse de cette réaction enthousiaste de la population montréalaise, *La Presse* observa qu'il n'était plus «ce temps

---

27 *L'Électeur,* 10 décembre 1889.

28 Voir le *Journal de l'Instruction publique,* (avril 1895): 341.

29 *L'Electeur,* 17 décembre 1889.

30 Cette situation ne tarda pas à désenchanter L.-O. David. Le 30 novembre 1889, il écrivit à Mercier pour lui annoncer qu'il ne s'occuperait plus à l'avenir des écoles du soir. Selon lui, il était nécessaire de constituer sans tarder un comité spécial, composé de personnes compétentes, qui serait chargé des questions d'administration et d'éducation. Un secrétaire permanent veillerait pour sa part à l'exécution des règlements et des politiques définis par ce comité. Voir *Le Monde*, 30 novembre 1889; *L'Électeur,* 10 décembre 1889.

31 Voir *La Presse*, 19 et 21 novembre 1889; *Le Monde,* 19 et 20 novembre 1889; *The Montreal Daily Star,* 19 et 20 novembre 1889; *The Montreal Gazette,* 20 novembre 1889.

où l'on croyait que les ouvriers n'avaient pas besoin de s'instruire»[32].

Les promoteurs des écoles du soir se déclarèrent à la fois étonnés et enchantés du succès qui venait de couronner leurs efforts. L.-O. David écrivit une lettre urgente à Mercier pour lui demander de doubler l'octroi initial de $3 000 accordé aux écoles du soir et d'autoriser l'augmentation du nombre des professeurs[33]. Le 27 novembre, *La Presse* annonça que le gouvernement avait donné cette autorisation au directeur Templé; plus important encore, il avait consenti à subvenir aux dépenses qu'entraînerait annuellement l'opération des écoles du soir, dépenses qu'il portait à $10 000 environ[34]. Lors d'une visite effectuée dans la métropole à la mi-décembre, Mercier avoua être surpris par la réussite des écoles du soir, dont le coût dépassait également ses prévisions. Il espérait tout de même que l'Assemblée législative voterait au cours de la prochaine session les fonds nécessaires pour leur maintien[35].

Entretemps, la ville de Québec se préparait elle aussi à ouvrir des écoles du soir pour le bénéfice de sa population ouvrière. Le 27 novembre, une importante délégation ouvrière conclut avec Mercier un accord garantissant aux futures écoles l'appui financier du gouvernement. Comme à Montréal, il fut convenu que la ville de Québec fournirait les livres et la papeterie, et les commissions scolaires, les locaux chauffés et éclairés; le gouvernement se chargerait pour sa part du salaire des professeurs[36]. Le 2 décembre, se réunit à l'Hôtel de Ville un comité présidé par le maire, François Langelier, et composé d'échevins, de religieux et de deux représentants de la délégation ouvrière, Patrick Jobin et J.-B. Saint-Laurent. Le comité nomma alors à l'unanimité le Révérend T.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval, directeur général des écoles du soir. Un programme d'études fut aussi adopté. Les matières offertes comprenaient la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'anglais et le français[37]. Le choix des cours était donc essentiellement le même que celui offert à Montréal, bien que plus limité. Au cours d'une réunion subséquente, le comité décida de laisser le choix des livres et la nomination des professeurs à la discrétion de l'abbé

32 *La Presse,* 21 novembre 1889.
33 *The Montreal Daily Star,* 20 novembre 1889.
34 *La Presse,* 27 novembre 1889.
35 *Ibid.,* 16 décembre 1889.
36 *L'Électeur,* 28 novembre 1889.
37 *Ibid.,* 3 décembre 1889.

Rouleau[38]. Le directeur de Québec jouissait donc lui aussi de pouvoirs étendus. L'inauguration des écoles du soir eut finalement lieu le 19 décembre, à la Salle de la Halle Saint-Pierre dans le quartier Saint-Sauveur. Le lendemain, *L'Électeur* de Québec rapportait avec satisfaction un total de 3 000 élèves inscrits aux cours du soir[39].

Consciente de l'ampleur de ce mouvement qui animait la classe ouvrière, l'administration Mercier endossa officiellement le projet des écoles du soir lorsque se réunirent les Chambres le 7 janvier 1890. En effet, le discours du trône informa la députation qu'en raison du «mouvement très sérieux» qui existait depuis quelque temps en faveur de telles écoles pour les travailleurs, le gouvernement avait cru «faire un acte sage, et même nécessaire dans les circonstances», en favorisant leur organisation dans les villes de Québec et de Montréal[40]. Un crédit de $20 000 fut cette fois voté pour leur fonctionnement, somme relativement importante si l'on considère que l'ensemble des écoles primaires de la province recevaient à l'époque un octroi annuel ne dépassant pas $160 000[41]. Le 21 janvier, Mercier fournit lui-même à l'Assemblée législative les renseignements désirés sur l'administration des écoles du soir. Il confirma alors les arrangements préalablement conclus entre le gouvernement, les commissions scolaires et les villes de Québec et de Montréal au sujet des livres, des locaux et du salaire des professeurs. Celui-ci, précisa le premier ministre, varierait entre $1 25 et $2.00 la soirée. De plus, le gouvernement tenait à ce qu'un certain nombre d'élèves des Ecoles normales soient employés comme enseignants. Puisqu'ils étaient les «pensionnaires de l'État», leur traitement se limiterait à $0.50 par soirée[42]. Le gouvernement n'exigeait donc pas des professeurs diplômés pour les écoles du soir, ce qui donna éventuellement lieu à l'emploi non seulement de normaliens, mais aussi d'étudiants en droit et en médecine. Selon Charles Langelier, secrétaire d'État, les écoles du soir remplissaient de cette façon une double fonction: celle «de fournir l'éducation à ceux qui n'en ont pas et ensuite de permettre à des jeunes

---

38 *Ibid.*, 17 décembre 1889.

39 *Ibid.*, 20 décembre 1889.

40 *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec,* 24 (1890): 13.

41 G.-A. Desjardins, L.-G. Desjardins et N. Malenfant, éd., *Débats de la Législature provinciale de la province de Québec* (1890), séance du 21 février: 354; *Rapport du surintendans de l'Instruction publique de la province de Québec* (1888-1889): xi.

42 Desjardins, *Débats* (1890), séance du 21 janvier: 95-96.

gens qui n'ont pas les moyens de continuer leurs études professionnelles»[43].

Contrairement aux écoles d'arts et métiers et au *Mechanics' Institute* de Montréal, les écoles du soir fondées en 1889 avaient comme but premier de permettre aux travailleurs d'obtenir ou de compléter une instruction élémentaire de base. Le programme d'études qu'elles offraient aux ouvriers, et que nous avons décrit plus haut, attestait cette orientation[44]. Comme le faisait remarquer le secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures, S.C. Stevenson: «Les écoles du soir donnent à beaucoup de personnes, qui sans cela seraient privées de ce bienfait, le moyen d'acquérir une bonne instruction élémentaire, et il y a lieu d'espérer qu'après cela, un grand nombre voudront suivre nos cours afin d'acquérir les notions qui se rapportent plus directement à leur métier.»[45] En fait, des éléments très divers parmi la classe ouvrière répondirent à l'appel des écoles du soir. À Montréal par exemple, les travailleurs inscrits à l'école Belmont sur la rue Guy exerçaient des métiers fort variées: cigarier, commis, comptable, journalier, cordonnier, boucher, machiniste, plombier, tailleur, nettoyeur de rue, forgeron, etc. D'autre part, les travailleurs inscrits à l'école Panet — des anglophones en grande majorité — étaient dans l'ensemble des mécaniciens d'un grade supérieur employés à la *Canadian Rubber Company* et aux ateliers du Pacifique Canadien[46]. De nombreux ouvriers souffraient par contre d'un manque général d'instruction. Selon le *Montreal Daily Star*, un examen des cartes d'inscription remplies à l'école Belmont prouvait que «the education of the greater part was decidedly defective». Ce qui expliquait d'ailleurs leur empressement à s'inscrire aux cours de lecture, d'écriture et de calcul[47]. Enfin, il fallait compter plusieurs illettrés parmi les travailleurs montréalais inscrits aux cours du soir. Le député Lépine estima après l'ouverture des classes que le quart des élèves ne savait ni lire ni écrire. Ainsi, déclara-t-il, il y avait des hommes de 50 ans qui souhaitaient suivre les cours du soir simplement pour apprendre à signer leur nom et à rédiger un reçu[48]. Dans ce cas, le programme des écoles du soir, qui se basait sur celui alors en vigueur

---

43 *Ibid.* (1890), séance du 13 décembre: 385.
44 Voir supra, 603, 605.
45 *DS,* 24 (1890: 2ième session), doc. no. 2: *Rapport du Commissaire,* 130.
46 *The Montreal Daily Star,* 19 novembre 1889.
47 *Ibid.*
48 *Le Monde,* 20 novembre 1889.

dans les écoles primaires, était apte à leur transmettre ces notions rudimentaires.

Par ailleurs, la gratuité complète des écoles du soir constituait dans l'immédiat leur principal attrait. Elles devenaient ainsi accessibles à tous les travailleurs, d'où leur popularité impressionnante auprès de la population. En effet, selon les statistiques fournies à la presse par Edmond Templé à la fin du mois de mars 1890[49], plus de 7 119 Montréalais s'étaient inscrits aux cours donnés dans les 14 écoles du soir maintenant ouvertes dans la métropole. La répartition des inscriptions par classes d'âge était également révélatrice. La catégorie des 16-20 ans l'emportait décidément avec 3 168 inscriptions. Puis suivait la catégorie des 21-25 ans avec 1 193 inscrits. Le nombre d'élèves accusait ensuite un déclin graduel, le groupe des 46 ans et plus étant le moins important avec seulement 29 inscriptions. C'était donc clairement les jeunes travailleurs, obligés de quitter l'école pour gagner leur vie ou accroître le revenu familial, qui venaient chercher le soir l'instruction qu'ils ne pouvaient obtenir le jour en suivant le cours primaire régulier. Pour ce qui était de la moyenne de l'assistance, elle atteignait quelque 3 000 élèves, total qui indiquait déjà un degré d'assiduité plus ou moins faible, de même qu'un taux d'abandon assez important. Mais cette ombre au tableau n'empêcha pas Templé de définir l'organisation des écoles du soir comme «un succès dépassant toutes les attentes»[50].

Se réjouissant pleinement de ces résultats, Honoré Mercier n'hésita pas à classer les écoles du soir parmi les plus importantes réalisations de son administration. Des élections provinciales étant prévues pour le 17 juin 1890, le premier ministre exploita donc rondement dans sa campagne le thème de l'éducation ouvrière. Il déclara le 16 mai à Québec que le gouvernement actuel avait le droit de compter sur la reconnaissance des travailleurs qui, grâce aux écoles du soir, pouvaient désormais acquérir «le pain de l'intelligence comme celui du corps»[51]. Le jour du scrutin, le parti national remportait une victoire très nette sur les conservateurs de L.-O. Taillon[52].

Une semaine plus tard, Mercier annonçait publiquement que l'expérience des écoles du soir serait poursuivie au cours de la pro-

[49] Voir *ibid.*, 26 mars 1890.
[50] *Ibid.*
[51] Roy, *Les programmes électoraux,* 1: 68-69.
[52] Pour le programme du parti conservateur, voir *ibid.*: 71-73. Celui-ci ne proposait aucune mesure concrète en faveur de l'éducation ouvrière.

chaine année. Cette fois, des écoles seraient établies non seulement à Montréal et à Québec, mais également dans les petites localités afin d'offrir les mêmes services à la population agricole du Québec[53]. Le premier ministre tint parole et, lorsque les Chambres se réunirent au début du mois de novembre, un crédit de $40 000 fut mis à la disposition du gouvernement pour l'organisation et le maintien des écoles du soir[54]. Le 6 novembre, celles-ci réouvrirent leurs portes pour une deuxième année d'opération. L'événement fut souligné à Québec par une cérémonie grandiose, à laquelle assistèrent plus de 3 000 personnes. Au premier rang des invités, l'on remarquait Honoré Mercier et ses ministres, le maire Joseph Frémont, le surintendant de l'Instruction publique, Gédéon Ouimet, et enfin, le cardinal Taschereau entouré de tous les dignitaires de sa maison. Oubliant leurs couleurs respectives, les journaux s'unirent alors pour féliciter le gouvernement et encourager le développement de l'instruction publique[55].

Le mois suivant, l'administration Mercier déposait à l'Assemblée législative un rapport sur le fonctionnement des écoles du soir depuis leur ouverture[56]. Celui-ci établissait l'existence sur l'île de Montréal de 30 écoles, fréquentées par 7 734 élèves et dirigées par 17 principaux et professeurs. Des écoles avaient aussi été mises sur pied dans les villes satellites de Montréal: Joliette, Saint-Jérôme, Sorel, Saint-Hyacinthe et Valleyfield, où se concentraient les filatures de la *Montreal Cotton Company.* Dans l'Estrie, on retrouvait des écoles du soir à Richmond, Farnham et Sherbrooke, la métropole régionale. Le rapport ne fournissait aucune information précise sur le district de Québec. Il signalait seulement que 5 000 élèves fréquenteraient les écoles du soir au cours de l'année et, sur ce nombre, 1 400 dans la ville elle-même. Enfin, comme l'avait annoncé Mercier, plusieurs centres ruraux offraient mainte-

---

[53] *The Montreal Daily Star,* 25 juin 1890. Le manque d'instruction affligeait une partie importante de la population rurale, qui regroupait en 1891, 66,4% de la population québécoise. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain* (Montréal, 1979), 117. Déjà en 1882, le secrétaire du Conseil des Arts de Manufactures, S. C. Stevenson, faisait remarquer que dans «certains villages, on a plutôt besoin d'écoles du soir pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique, que de nos classes de dessin, surtout là où cette connaissance n'est pas exigée de l'artisan. Avant que le dessin puisse être appliqué de manière intelligente, il faut que l'élève puisse lire les explications et faire ses calculs». *DS,* 16 (1883), doc. no 2: *Rapport du Commissaire,* 84-85.

[54] *La Patrie,* 3 novembre 1890.

[55] Jean-Charles Langelier, *Souvenirs politiques* (2 vol., Québec, 1909-1912), 2: 16; *L'Electeur,* 7 novembre 1890; *Le Monde,* 7 novembre 1890.

[56] Desjardins, *Débats* (1890), séance du 4 décembre: 216-217.

nant à leurs habitants la possibilité de suivre des cours du soir. Sur la liste figuraient, entre autres, Saint-Polycarpe, Saint-Pie, Saint-Ours, l'Assomption, Pointe-Gatineau et Berthier.

Les débats qui suivirent la remise de ce rapport se transformèrent rapidement des deux côtés de la Chambre en joutes oratoires consacrées à la digne cause de l'éducation ouvrière. Les conservateurs firent valoir leur contribution dans ce domaine en rappelant la fondation des écoles d'arts et métiers en 1872. Joseph Béland, qui avait été élu en 1890 député ouvrier du quartier Sainte-Marie de Montréal, se joignit aux ministériels pour faire l'éloge des écoles du soir à titre de représentant des organisations syndicales de la métropole. «Les professeurs sont contents des élèves, les élèves contents des professeurs, et professeurs et élèves contents du gouvernement», résuma-t-il, et les associations ouvrières le contrediraient s'il ne disait pas la vérité. Enfin, prenant la parole à son tour, Mercier insista sur l'appui inconditionnel que lui avait accordé l'Opposition dans l'établissement des écoles du soir; celles-ci, concluait-il, n'étaient donc l'oeuvre ni d'un parti, ni d'un gouvernement, mais bien une «oeuvre essentiellement nationale»[57].

Pourtant, alors même que le premier ministre jouait les humbles en Chambre, l'administration des écoles du soir de Montréal subissait déjà depuis un certain temps les attaques du journal *La Presse,* qui, au départ, s'était le plus réjoui de l'action du gouvernement national. À peine quelques mois après leur fondation, le quotidien publiait, en effet, une série de lettres signées par «Un pauvre ouvrier» qui souhaitait protéger les écoles du soir «en faisant connaître la vérité à leur sujet»[58]. Ce correspondant anonyme écrivit d'abord que l'on avait «déguisé» les statistiques portant sur la fréquentation des écoles du soir afin de masquer le taux d'abandon élevé dont elles étaient victimes[59]. Il dénonça ensuite l'administration «unipersonnelle» d'Edmond Templé, qui régnait en maître absolu sur les écoles du soir alors que le premier ministre avait déclaré en Chambre qu'elles étaient gérées par un comité de direction. En fait, il savait de source sûre que le chef du gouvernement et le directeur général s'opposaient carrément à la création d'une commission administrative des écoles du soir, que réclamait

---

[57] Voir *ibid.,* séance du 4 décembre: 217-226; séance du 13 décembre: 383-386.
[58] *La Presse,* 18 mars 1890.
[59] *Ibid.*

depuis quelque temps un groupe de professeurs[60]. Dans sa troisième et dernière lettre, «Un pauvre ouvrier» en vint finalement à la conclusion que les écoles du soir de Montréal profitaient principalement au frère du premier ministre, J.-A. Mercier, qui agissait comme trésorier sous les ordres de Templé. J.-A. Mercier aurait reçu plus de $100 l'heure pour une tâche qui se limitait à remettre aux enseignants leur chèque de paye[61].

Suivant les traces d'«Un pauvre ouvrier», *La Presse* accusa ensuite à son tour ceux qui, en refusant d'admettre la faible assiduité des élèves aux cours du soir, «cherchaient plutôt à se mettre en évidence qu'à se rendre utiles aux ouvriers». Le journal dirigea alors son tir sur Edmond Templé, qui s'était permis d'injurier publiquement son correspondant et dont les rapports «magnifiques» sur les écoles du soir n'étaient qu'un «dédale inextricable de contradictions». Le directeur ne pouvait certes dévoiler l'étendue de sa clientèle, de conclure *La Presse*, puisque ces écoles représentaient pour lui «un instrument propre à avancer ses petites affaires personnelles»[62].

Les articles incisifs de *La Presse* fournirent évidemment à l'Opposition les munitions nécessaires pour attaquer le gouvernement à l'Assemblée législative. Le 13 décembre 1890, le député conservateur de Laval, Joseph Leblanc, réclama des renseignements précis et complets sur l'administration des écoles du soir à Montréal afin de ne pas laisser le public sous l'impression que ces institutions étaient devenues «de nouveaux moyens pour le gouvernement de distribuer le patronage»[63]. Mercier s'empressa de repousser les assertions du député de Laval. Mais il admit tout de même que ses remarques auraient pu avoir un certain fondement durant la première année d'opération des écoles du soir. Sans offrir de précisions, il reconnut, en effet, que celles-ci n'avaient pas connu alors dans la métropole «la direction intelligente et parfaite qu'elles auraient dû avoir». Toutefois, selon lui, les reproches du député Leblanc ne s'appliquaient plus puisque l'administration des écoles du soir relevait dorénavant d'un comité central qui se

---

60 *Ibid.*, 19 mars 1890.

61 *Ibid.*, 26 mars 1890.

62 Voir *La Presse,* 19 et 26 avril 1890. Dès la parution de sa première lettre, «Un pauvre ouvrier» avait été pris à partie par le directeur Templé, qui refusait d'admettre qu'un travailleur «soit capable d'écrire de telles insolences». *La Presse,* 19 avril 1890.

63 Desjardins, *Débats* (1890), séance du 13 décembre: 377; séance du 15 décembre: 388.

réunissait chaque semaine. Aucune école n'était ouverte et aucun professeur n'était engagé, assura le premier ministre, sans l'approbation formelle de ce comité[64].

En fait, il semble bien que, parallèlement aux activités de ce comité d'administration, Edmond Templé dirigeait dans la métropole une «affaire de famille» dans laquelle étaient impliqués quelques-uns des favoris de Mercier. Ainsi, comme l'avait révélé «Un pauvre ouvrier», le poste de trésorier pour le district de Montréal était occupé par le frère du premier ministre. Par ailleurs, c'est à un ami personnel du chef du gouvernement, soit le maire de Montréal, Jacques Grenier, que l'on avait confié la présidence du comité central des écoles du soir. Grenier était aussi président de la Banque du Peuple, une banque «rouge» qui souscrivait généreusement à la caisse libérale et avec laquelle le frère de Mercier effectuait ses transactions financières[65]. Enfin, il semble bien que le dévouement politique influença en plus d'une occasion le choix des professeurs employés par Templé et payés par le gouvernement[66]. Bref, les écoles du soir, «oeuvre essentiellement nationale», servaient probablement aussi les intérêts partisans de Mercier.

Essuyant le feu des critiques de *La Presse* et de l'Opposition, l'administration des écoles du soir de Montréal provoqua finalement le mécontentement des professeurs eux-mêmes. La source de leurs griefs résidait dans la double réduction de salaire que leur imposa le gouvernement en 1890 et en 1891, dans le but apparent d'uniformiser leurs traitements avec ceux des instituteurs de Québec, dont un grand nombre étaient des religieux. En signe de protestation, les enseignants adressèrent, le 22 octobre 1891, une pétition virulente au premier ministre. Deux jours plus tard, celui-ci leur répondit sèchement que les écoles du soir étaient des institutions d'intérêt public et que, par conséquent, il était du devoir de chacun de faire sa part de sacrifice et de dévouement. «Les affaires sont les affaires, leur écrivit-il, [et] vous avez le droit de ne pas enseigner comme vous avez celui d'être satisfaits du salaire qu'on vous offre.»[67] Or, il faut croire que les instituteurs de Montréal jouissaient, en réalité, d'un sort plus clément que celui de leurs confrères de Québec, puisqu'à la même époque, le directeur Rou-

---

64 *Ibid.*, séance du 13 décembre; 377-378.

65 *La Presse*, 23 janvier 1892.

66 *Ibid.*, 20 janvier 1892.

67 Voir *ibid.*, 21 novembre 1891. Les professeurs montréalais qui avaient obtenu un salaire de $2 la soirée en 1889, ne recevaient plus que $1 la soirée en 1891.

leau dut réclamer pour sa part au Département de l'Instruction publique des fonds spéciaux pour payer les professeurs sous sa responsabilité[68].

Enfin, pendant que les conservateurs dénonçaient l'immixtion de la politique dans le domaine de l'enseignement, un groupe d'ultramontains avait entrepris de son côté d'exposer les principes irréligieux qui avaient inspiré la fondation des écoles du soir. L'offensive principale fut menée par Pierre Boucher de La Bruère, directeur du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, membre du Conseil législatif et futur surintendant de l'Instruction publique. Catholique militant à la réputation immaculée, de La Bruère comptait parmi les ennemis les plus redoutables et les plus redoutés du premier ministre. Dans un pamphlet intitulé «Les principes de l'honorable Mercier», il avait mis à jour les doctrines soi-disant extrémistes professées par le chef libéral, dont l'une des plus pernicieuses était l'instruction gratuite et obligatoire[69]. Le 26 novembre 1890, de La Bruère souleva de nouveau la question dans un discours fort coloré prononcé au Conseil législatif. Il prêta alors au gouvernement l'intention de «révolutionner» le système d'éducation en décrétant à travers la province la gratuité et l'obligation scolaires, première étape vers l'enseignement neutre et d'État. Or, toujours selon de La Bruère, les écoles du soir, bien que bonnes en soi, constituaient à cet égard un danger potentiel parce qu'elles étaient gratuites et qu'elles échappaient au contrôle du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, où siégeaient *ex officio* les membres de l'épiscopat. Il décelait donc dans ces écoles «le germe du projet de législation de s'emparer des écoles primaires par toute la province et les mettre sous le contrôle du gouvernement, afin d'en faire des écoles laïques, gratuites et avant longtemps obligatoires»[70].

Toutes ces attaques portées contre une oeuvre dont il s'enorgueillissait ne plaisaient certes pas à Honoré Mercier. Cependant, elles ne le troublaient pas outre mesure car il réussissait toujours à désarmer ses adversaires en leur rappelant que l'Église avait béni dès le début ce grand mouvement qu'il préconisait en faveur

---

[68] Voir Archives nationales du Québec (Dépôt de Québec), *Éducation-Archives du Département de l'Instruction publique: Correspondance reçue* (1891), no 2450.

[69] Mémoire sur «Les Principes de l'hon. M. Mercier», copie brouillon non datée, Archives du Séminaire de Trois-Rivières, *Papiers Pierre Boucher de La Bruère,* dossier *Honoré Mercier,* J1-56.

[70] C.-E. Rouleau, *Débats du Conseil législatif de la province de Québec* (1890), séance du 26 novembre : 90.

de l'instruction populaire. En effet, le clergé avait accueilli avec satisfaction l'établissement des écoles du soir, et il avait même accordé au gouvernement son entière collaboration pour assurer leur bon fonctionnement. Quelques jours avant l'ouverture des écoles du soir de Québec, le cardinal Taschereau fit lire dans toutes les églises du diocèse une lettre engageant les ouvriers de la ville à «profiter de cette belle occasion pour s'instruire»[71]. Pendant ce temps, la direction des écoles du soir avait été accordée à l'abbé Rouleau, qui confia plusieurs d'entre elles à des communautés de Frères[72]. De plus, l'abbé Rouleau fit adopter une résolution adjoignant tous les curés de la ville au comité de direction des écoles du soir[73]. Le clergé jouait donc un rôle beaucoup plus important dans la Vieille Capitale qu'à Montréal, où il n'y avait qu'une seule école de Frères[74] et où le directeur était un laïc. La participation active de l'Église s'intensifia au cours de la deuxième année d'opération des écoles du soir, alors que celles-ci s'ouvrirent un peu partout à travers la province. À Saint-Hyacinthe et à Trois-Rivières, par exemple, les Frères des Écoles chrétiennes acceptèrent volontiers d'en assumer la direction, tandis qu'à Chicoutimi, Mgr Bégin poussa le dévouement jusqu'à donner des leçons aux élèves fréquentant les classes du soir établies dans sa ville épiscopale[75]. Par ailleurs, l'archevêque de Montréal, Mgr Fabre, autorisa tous ses prêtres et religieux à faire partie du comité central des écoles du soir. On vit alors l'abbé Sentenne, président de la CECM, l'abbé Bruchési, représentant de l'archevêché, le Père Drummond, recteur du Collège Sainte-Marie, et plusieurs autres membres du clergé siéger sur ce comité[76].

Ainsi, l'Église faisait-elle cause commune avec le gouvernement Mercier dans la promotion des écoles du soir, ce qui, selon *L'Étendard,* les élevait au rang d'une «oeuvre éminemment chrétienne et recommandable»[77]. Cette alliance du pouvoir politique et des autorités religieuses fut affichée publiquement à Québec, le 6 novembre 1890, lorsque Mercier, le cardinal Taschereau et plusieurs autres dignitaires civils et ecclésiastiques inaugurèrent la

---

71 *L'Électeur,* 16 décembre 1889.
72 *Ibid.,* 20 décembre 1889. Voir la liste des écoles du soir.
73 *Ibid.,* 10 décembre 1889.
74 *Ibid.,* 17 décembre 1889.
75 *Le Journal des Trois-Rivières,* 10 novembre 1890; Desjardins, *Débats,* (1890) séance du 13 décembre: 383, 386.
76 Desjardins, *ibid.,* 377-378; *L'Étendard,* 7 janvier 1891.
77 *L'Étendard,* 2 octobre 1890.

seconde année d'opération de ces institutions. L'archevêque de Québec couronna alors la cérémonie par la lecture d'une dépêche de Léon XIII, qui accordait sa bénédiction à toutes les personnes présentes dans la salle. Résumant l'atmosphère de la soirée, *L'Électeur* écrivit sans hésiter que «l'Église et l'État se sont unis, on peut le dire, pour donner un glorieux baptême aux écoles du soir»[78].

De prime abord, cette attitude bienveillante de l'Église étonne quelque peu. Comme l'avait souligné correctement Boucher de La Bruère au Conseil législatif, les écoles du soir n'échappaient-elles pas au contrôle du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, où siégeaient en bloc les évêques et auquel la loi scolaire réservait la direction du système d'enseignement[79]? De plus, la gratuité des écoles du soir ne présageait-elle pas une application générale de cette thèse, de même que l'avènement subséquent de l'instruction obligatoire, réclamée autrefois par le premier ministre?

La conduite de l'Église trouverait son explication première dans la réaction globale de l'élite clérico-bourgeoise à la montée du mouvement ouvrier, à la fin du XIXe siècle. Dans l'ensemble, l'Église manifesta un sentiment de méfiance et d'opposition à l'endroit du syndicalisme, qu'elle percevait comme une menace à l'ordre social établi. Cette réponse négative aux associations ouvrières l'amena à collaborer avec la bourgeoisie qui, de son côté, dénonçait le regroupement des travailleurs au nom du libéralisme économique[80]. Afin de contenir les revendications ouvrières qu'ils entendaient limiter, les deux groupes invoquèrent tour à tour l'individualisme, le respect de l'autorité et la doctrine de l'inégalité naturelle entre les hommes. Ils adoptèrent aussi fréquemment à l'endroit des travailleurs un comportement paternaliste, qui con-

---

[78] *L'Électeur,* 7 novembre 1890; *Le Monde,* 7 novembre 1890.

[79] Ainsi, dans une lettre à l'abbé Rouleau, le cardinal Taschereau — qui n'appartenait définitivement pas au camp ultramontain — avait avoué sincèrement qu'il préférerait voir les écoles du soir de son diocèse placées sous le contrôle de l'École normale Laval, dont Rouleau était le principal. De cette façon, «le Principal sera intéressé à faire observer dans ces écoles les principes de morale et de religion qu'il enseigne à ses élèves-maîtres. Il aura ainsi plus d'autorité pour arriver à cette fin si importante.» Cardinal Taschereau à l'abbé Rouleau, 1er mai 1890, Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des Lettres,* 36, lettre no 897: 345.

[80] Pour une analyse de la réaction clérico-bourgeoise à la montée du syndicalisme au Québec, voir Noël Bélanger et Jean-Guy Lalande, «Les réactions devant la montée ouvrière», dans Hamelin, éd., *Les travailleurs québécois,* 157-176.

sistait à leur témoigner une certaine sollicitude tout en leur prêchant la résignation et la soumission à l'ordre établi[81]. Or, le mouvement des écoles du soir s'inspirait largement de cette politique, puisque ses promoteurs lui conféraient une fonction de moralisation et de contrôle social.

Ainsi, dans un discours prononcé à l'Assemblée législative, le député *national* de Saint-Hyacinthe, Odilon Desmarais, affirma que l'éducation des travailleurs contribuerait à éloigner ces derniers des associations syndicales: «Nos classes ouvrières sont travaillées par des hommes qui voudraient les exploiter et les faire sortir de la voie droite pour les jeter dans la perturbation, sous prétexte de leur faire obtenir leurs droits. Le meilleur moyen d'arrêter ces maux qui menacent notre pays, c'est d'instruire le peuple. Un peuple instruit est plus facile à gouverner. Il est moins esclave des préjugés. L'établissement des écoles du soir est donc une oeuvre éminemment patriotique et moralisatrice.»[82] Aux travailleurs qui fréquentaient les écoles du soir de Québec, l'abbé Rouleau exposa aussi sans ambiguïté le but premier de ces institutions: «Les masses, quand elles se lèvent, sont formidables. Elles peuvent renverser le trône et l'autel. Mais quand elles se sentent bien traitées... elles soutiennent les gouvernements, elles font la prospérité des sociétés... Et c'est pour cela... que je compte énormément sur cette organisation des écoles du soir... Cette éducation répandue dans le peuple ne rend pas seulement les masses gouvernables, mais leur donne des moyens de se procurer les forces nécessaires pour mener une vie tranquille...»[83] Mais c'est sans doute l'allocution prononcée par le secrétaire provincial, Charles Langelier, lors de l'inauguration des écoles du soir de Québec en novembre 1890, qui résume le plus fidèlement la pensée de l'Église et des promoteurs bourgeois de l'éducation ouvrière:

---

[81] La composition du comité central des écoles du soir de Montréal, où siégeaient selon *L'Étendard* «tous les éléments en religion, en affaires et en politique» (2 octobre 1890), exemplifie fort bien ce paternalisme. En plus du conseiller J.-D. Rolland, on comptait ainsi deux banquiers sur l'exécutif du comité: Jacques Grenier de la Banque du Peuple, et A.F. Wolferston de la Banque Molson. Parmi les 19 autres membres, on trouvait plus de 12 prêtres et religieux, dont 8 représentaient l'élément catholique. Deux membres seulement représentaient la classe ouvrière: P.A. Duffy et Urbain Lafontaine, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Voir Desjardins, *Débats* (1890), séance du 13 décembre: 377-378.

[82] *Ibid.* (1890), séance du 4 décembre: 218.

[83] *L'Électeur*, 28 mars 1890.

> Il y a dans l'établissement de ces écoles gratuites du soir une idée nouvelle et généreuse, procédant de certains motifs qui m'ont vivement frappé. C'est d'abord le rôle moralisateur de l'école... (...) Vous avez en ce moment, dans presque tous les pays, le spectacle de ces grèves regrettables... qui paralysent le commerce et l'industrie, qui apportent la souffrance, la gêne, la ruine, chez l'ouvrier et le patron... Et pourquoi? Parce que l'on semble avoir une fausse notion... des droits à exercer, des devoirs à remplir. Sans doute que ces associations sont bonnes et légitimes, quand elles savent se maintenir dans une juste limite... Mais, disons-le, ce qu'il y a de regrettable, ce sont les excès, les envahissements, les menaces et les violences. Et d'où viennent les écarts? Je ne saurais trop le répéter, ils proviennent de la fausse notion que l'on a de ses droits et de ses devoirs. Or, en fréquentant ces classes du soir... le travailleur se met en mesure d'étudier ces grandes questions si intéressantes, si vitales du travail et du capital; il acquiert le pouvoir de se renseigner aux sources mêmes du savoir, car il y a eu de belles et de grandes pages d'écrites sur ce sujet. (...) L'ouvrier éclairé sur ses droits et ses devoirs comprendra que l'émancipation sociale si hautement préconisée par de prétendus amis des travailleurs consiste dans l'association des forces, par l'intelligent accord des deux grandes puissances productrices, le capital et le travail... (...) le moyen de bien comprendre ce précepte, d'en apprécier toute la sagesse, c'est de s'instruire, et voilà pourquoi ces écoles du soir sont destinées à opérer tant de biens [sic], en permettant à l'ouvrier d'ouvrir son intelligence, d'élever son âme et de comprendre sa mission dans la société.[84]

Ce texte réunit les principaux éléments qui composaient alors le discours clérico-bourgeois sur la question ouvrière: condamnation absolue de la grève, méfiance profonde envers l'association ouvrière qui est perçue comme une source potentielle de désordre économique et social, politique de collaboration entre le capital et le travail, sur laquelle est fondée la prospérité du pays. Enfin, chez Langelier comme chez Odilon Desmarais et l'abbé Rouleau, la crainte du peuple et de ses «excès» est clairement exprimée. D'où leur insistance sur le rôle «moralisateur» des écoles du soir, qui doivent agir comme un instrument de paix sociale et comme un véhicule de l'idéologie bourgeoise.

---

[84] Desjardins, *Débats* (1890): 2e session, 565-566.

3- Le gouvernement de Boucherville et les écoles du soir

En décembre 1891, le scandale de la Baie des Chaleurs entraînait la chute du gouvernement national, auquel succédait le ministère conservateur de Charles Boucher de Boucherville. Celui-ci s'assigna comme tâche première la restauration du crédit de la province, gravement compromis par la politique financière de l'administration précédente. Le domaine de l'instruction publique ne tarda pas à ressentir les effets du régime d'austérité qui s'ensuivit. Or, ce sont les écoles du soir qui furent frappées les premières et le plus sévèrement. Le 6 juin 1892, soit quelques semaines après l'ouverture de la session, le ministère de Boucherville annonça d'abord à la Chambre que les classes du soir ne seraient pas continuées comme dans le passé[85]. Aucune mesure ne faisant suite à cette déclaration, la rumeur prêta au gouvernement l'intention de les supprimer complètement. *La Presse,* qui avait attaqué si durement l'administration des écoles du soir sous le gouvernement Mercier, s'opposa résolument à cette idée: «Les écoles du soir sont absolument nécessaires, écrivit-elle, et leur continuation s'impose au cabinet de Boucherville. Le manque d'argent est une excuse inacceptable et que le peuple n'acceptera pas.»[86] Ces avertissements formulés par le quotidien montréalais vinrent appuyer les démarches que les Chevaliers du Travail effectuèrent à l'automne auprès du gouvernement, pour demander la réouverture des écoles du soir[87].

La réaction des ministres ne fut guère encourageante. Ils déclarèrent, en effet, qu'ils se voyaient contraints d'interrompre les classes du soir parce qu'elles étaient trop coûteuses pour les résultats qu'elles donnaient. Le secrétaire provincial, Louis-Philippe Pelletier, précisa que «d'après les lois de notre province et les idées du gouvernement, l'État n'est pas appelé à diriger l'éducation qui est sous le contrôle du Conseil de l'Instruction publique, auquel nous laissons toute la responsabilité. Le rôle du gouvernement se borne à subventionner financièrement l'éducation.»[88]

---

[85] *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec,* 26 (1892): 221.

[86] *La Presse*, 20 octobre 1892. D'autres journaux montréalais, tels *Le Monde* et *L'Étendard*, s'opposaient aussi à l'abolition des écoles du soir. Voir *Le Monde*, 22 septembre 1892; *L'Étendard*, 21 septembre 1892.

[87] *L'Étendard*, 21 septembre 1892. La requête des Chevaliers du Travail fut publiée dans *La Presse*, 27 septembre 1892.

[88] Cité dans *La Semaine religieuse de Québec*, 22 octobre 1892: 90.

Ainsi, à la question financière venait s'ajouter celle des principes. Cette prise de position du gouvernement de Boucherville n'avait rien d'étonnant puisque le premier ministre était l'auteur de la fameuse loi scolaire de 1875, qui abolissait le ministère de l'Instruction publique parce qu'il signifiait trop la présence de l'Etat dans le domaine de l'éducation.

Toutefois, devant le mouvement d'opinion qui réclamait à tout prix le maintien des écoles du soir, le gouvernement décida finalement de ne pas les supprimer mais choisit d'en confier la direction aux Commissions scolaires[89]. L'État se déchargeait donc de ses responsabilités sur des administrateurs locaux, demeurant ainsi fidèle au principe de décentralisation sur lequel reposait depuis l'Union le système d'enseignement de la province. Du même coup, l'octroi de $50 000 dont avaient bénéficié les écoles du soir pour l'année 1891-1892 fut réduit à $10 000[90].

L'Église vit d'un bon oeil cet arrangement, qui marquait un nouveau retrait de l'État dans le domaine scolaire. À l'archevêché de Montréal, on accueillit avec satisfaction l'accord conclu entre les membres du cabinet et la CECM, dont le président était d'ailleurs un membre du clergé, l'abbé L.-A Sentenne. Le gouvernement actuel, d'après l'organe de l'archevêché, *La Semaine religieuse de Montréal,* prouvait par là «qu'il entendait que l'expérience fut faite sérieusement»[91]. Mgr Fabre engagea enfin publiquement les travailleurs de la métropole à fréquenter assidûment les classes du soir, les curés faisant de même du haut de la chaire[92]. À Québec, *La Semaine religieuse* avait déjà apppuyé la position du ministère de Boucherville, qui s'inspirait des enseignements de l'Église en matière d'éducation[93].

Malheureusement, l'expérience des écoles du soir sous le nouveau gouvernement s'avéra fort décevante. Pour l'année 1892-1893, les sept écoles qui furent ouvertes à Montréal n'enregistrèrent qu'un total de 800 inscriptions, alors qu'on en avait compté plus de 5 000 en 1889. Plus grave encore, seulement 200 des 800 élèves inscrits assistèrent régulièrement aux cours[94]. *Le Monde* de

---

89 *La Minerve*, 10 novembre 1892.
90 *Statuts du Québec* (1892), 56 Vict.: 17.
91 *La Semaine religieuse de Montréal*, 3 décembre 1892: 360.
92 *Ibid.*
93 *La semaine religieuse de Québec*, 22 octobre 1892: 90.
94 *La Semaine religieuse de Montréal,* 15 avril 1893: 231-232.

Montréal attribua aussitôt ces résultats à l'apathie de la population ouvrière, qui recevait avec indifférence les moyens mis à sa disposition pour compléter son éducation. Un verdict analogue fut rendu par *La Semaine religieuse de Montréal*, visiblement très déçue par l'attitude des travailleurs[95]. Mais il faut sûrement chercher ailleurs les causes de ce bilan médiocre. Que le gouvernement de Boucherville ait décidé de charger aux élèves des frais d'inscription pour les cours du soir[96], au lieu de les offrir gratuitement comme dans le passé, constitue sans doute un facteur d'explication non négligeable[97]. Dans ce cas, l'attrait des écoles du soir sous le régime Mercier serait un indice important de l'effet positif de la gratuité sur la fréquentation scolaire. D'autre part, la faible assiduité des élèves — phénomène d'ailleurs relevé sous le gouvernement précédent — suggère l'existence d'obstacles plus fondamentaux. Ainsi, il est certain que les conditions de travail harassantes auxquelles étaient soumis les ouvriers contribuèrent dans une large mesure à refroidir leur ferveur initiale pour les classes du soir. Épuisés par une dure journée de labeur dans les manufactures, les travailleurs possédaient rarement l'énergie nécessaire pour se concentrer plus tard sur des leçons de calcul et de géographie[98]. Mais toutes ces considérations échappèrent à Boucher de Boucherville et à son successeur Louis-Olivier Taillon, qui accéda au poste de premier ministre en décembre 1892. Préoccupé avant tout par les problè-

---

95 *Le Monde*, 15 avril 1893; *La Semaine religieuse de Montréal,* 15 avril 1893: 232.

96 Décision «sage» aux yeux de *La Semaine religieuse de Montréal*, puisqu'on «pensait éliminer ainsi tous ceux qui n'auraient pas une ferme résolution de s'instruire». *Ibid.*, 21 janvier 1893: 38. Les frais d'inscription avaient été fixés à $0.50.

97 Ainsi, le même phénomène se produisit lorsque le Conseil des Arts et Manufactures décida en 1880 de charger la somme de $1 à tous les élèves inscrits aux écoles d'arts et métiers. DS, 15 (1881-1882), doc. no 2: *Rapport du Commissaire de l'Agriculture*, 464-465.

98 James Mitchell, l'un des inspecteurs des manufactures nommés par le gouvernement Mercier, avait soulevé ce problème dans son rapport pour l'année 1890: «J'ai constaté avec regret l'ignorance incroyable des jeunes filles, des enfants et même des parents, qui parfois étaient incapables de signer un certificat, mais y faisaient simplement une croix. Ce n'est pas à moi à indiquer le remède, et je ne fais que signaler le mal; je puis dire cependant que les écoles du soir, inaugurées l'hiver dernier, ont été très appréciées par les classes ouvrières, mais elles peuvent difficilement être fréquentées par les enfants qui, épuisés pendant la journée par leur travail dans les manufactures de laine, de coton ou de cigares, n'ont pas de loisirs à consacrer à l'exercice mental du soir.» DS, 24 (1890, 2ième session) doc. no 2: *Rapport du Commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation de la province de Québec, Rapport de M. James Mitchell*, 267. En France et en Angleterre, la fatigue accumulée au travail éloigna également les ouvriers des écoles du soir ouvertes à leur intention depuis le début du XIXe siècle. Voir Edwards, *The Evening Institute*, 23; Thomas Kelly, *A History of Adult Education in Great Britain* (Liverpool, 1970), 124; Colin J. Titmus, *Adult Education in France* (Pergamon Press, 1967), 16.

mes de la classe agricole du Québec, ce dernier se contenta de renouveler le modeste octroi accordé par de Boucherville aux écoles du soir, laissant toujours aux seules commissions scolaires le soin de transmettre aux ouvriers les bienfaits de l'instruction[99]. L'oeuvre «nationale» de Mercier n'était donc pas près de retrouver son éclat d'antan.

4- Conclusion

La fondation des écoles du soir en 1889 s'inscrivait dans le cadre des mesures adoptées depuis le milieu du siècle en faveur de l'éducation des travailleurs, tendance qui reflétait bien le développement industriel du Québec et la croissance de la classe ouvrière. Ces écoles se distinguaient à plusieurs points de vue de celles mises sur pied antérieurement par le *Montreal Mechanics' Institute* et le Conseil des Arts et Manufactures. Au lieu d'offrir des cours spécialisés axés sur les arts techniques et industriels, elles dispensaient un enseignement élémentaire de base, calqué sur celui qui se donnait à l'école primaire. Leur but premier n'était donc pas de former une main-d'oeuvre qualifiée et d'élite, mais de permettre aux travailleurs d'acquérir les rudiments de l'instruction. Elles s'adressaient de la sorte à une clientèle différente, puisée principalement dans la masse des travailleurs qui composaient la main-d'oeuvre manufacturière du Québec. De plus, le gouvernement Mercier décida éventuellement d'élargir cette clientèle en subventionnant la création de nouvelles écoles dans les centres ruraux. En second lieu, les écoles fondées sous le gouvernement national reçurent de l'État un appui financier considérable, qui contrastait avec les maigres ressources mises par les conservateurs à la disposition des écoles d'arts et métiers. Notons que l'administration Mercier adopta dans ce domaine une politique de subventions nettement progressiste, puisqu'à cette époque, très peu d'États américains accordaient une aide financière directe à leurs écoles du soir, dont l'établissement et la supervision relevaient presque essentiellement des autorités locales[100]. Enfin, la création d'un réseau d'écoles du soir entre 1889 et 1891 donna lieu à une application importante de la gratuité scolaire. Les frais de scolarité furent en effet abolis, et les livres de classe distribués gratuitement aux élèves. À cet égard, le succès initial rencontré par les écoles du soir et la chute des ins-

---

[99] *La Semaine religieuse de Montréal*, 7 octobre 1893: 215.

[100] Voir Malcolm S. Knowles, *A History of the Adult Education Movement in the United States* (New York, 1977), 57.

criptions qui accompagna le retrait de la gratuité en 1892, laissaient entrevoir l'effet favorable qu'aurait eu l'adoption de cette mesure sur la fréquentation scolaire au niveau de l'école primaire.

Aux yeux des chefs ouvriers québécois, les écoles du soir favoriseraient l'avancement social et économique des travailleurs au sein du système capitaliste. En fait, l'éducation de la classe ouvrière contribuerait à la prospérité du capitalisme au Québec et au Canada puisqu'elle accroîtrait la compétence et l'efficacité des travailleurs. Jules Helbronneur, auteur de la chronique ouvrière de *La Presse* et porte-parole fidèle du mouvement ouvrier, exprima clairement ce point de vue dans un article résumant les mérites des écoles du soir: «Les ouvriers montréalais travaillent sans relâche à leur avancement social. Leur ambition repose sur les motifs les plus légitimes. Ils ne cherchent pas à vivre sans travailler, mais ils veulent se mettre en état de se rendre aussi capables que possible, afin de se mettre... en position de lutter avec les ouvriers des pays les plus avancés sous le rapport des arts industriels.»[101] Dans la promotion des écoles du soir, les dirigeants ouvriers sollicitèrent ouvertement l'appui des hommes politiques et du clergé[102]. Sous l'impulsion du gouvernement Mercier, les deux groupes s'approprièrent rapidement le mouvement et lui donnèrent une orientation spécifique. Selon eux, les écoles du soir favoriseraient, en effet, la moralisation des travailleurs, qui étaient appelés à reconnaître les vertus du libéralisme économique et de «l'harmonie sociale».

Enfin, les écoles du soir s'avérèrent un pauvre instrument de démocratisation scolaire. En procurant les éléments de l'enseignement primaire aux adolescents qui y affluaient et en laissant dans l'oubli les centaines de jeunes de seize ans et moins employés dans

---

[101] *La Presse*, 12 octobre 1889. Voir aussi *La Presse*, 29 novembre 1884. Dans une chronique signée par Jean-Baptiste Gagnepetit, Helbronner avait alors écrit qu'un «pays qui, de nos jours,... veut progresser à l'unisson de ses voisins, qui veut développer et ses ressources et ses débouchés, doit de toute nécessité donner de l'instruction à ses classes ouvrières... Les Américains ont compris que pour établir une puissance manufacturière, il ne suffisait pas d'élever le tarif, qu'il fallait aussi élever le niveau intellectuel de l'ouvrier et le mettre à même, par l'instruction, de lutter avec les ouvriers européens...»

[102] A.-T. Lépine était bien conscient que la collaboration du clergé était essentielle au succès des écoles du soir. C'est pourquoi il comptait sur les curés de son comté de Montréal-Est pour engager les travailleurs à les fréquenter assidûment. Les membres du clergé, déclara-t-il à *La Presse*, s'étaient toujours montrés des «amis dévoués et empressés de l'éducation», et il espérait que leurs conseils judicieux stimuleraient la cause de l'instruction ouvrière. Voir *La Presse*, 22 octobre 1889.

les manufactures[103], elles constituaient une trop modeste solution de rechange à l'instruction obligatoire, qui seule pouvait combattre efficacement l'analphabétisme et mettre fin à l'exploitation du travail des enfants[104]. Les organisations syndicales en prirent rapidement conscience puisqu'en 1890, le Conseil des Métiers et du Travail du Canada décida d'inscrire l'école obligatoire en tête de son programme[105]. La même année, le CMTC demandait au gouvernement Mercier d'adopter cette mesure, dans une pétition qui réclamait également la gratuité de l'éducation[106]. Mais répondre à ces demandes signifiait répudier les enseignements de l'Église, aux-

---

[103] En 1891, les adolescents de moins de 16 ans formaient 6.3% de la main-d'oeuvre montréalaise. De Bonville, *Les travailleurs montréalais,* 54. À Québec, J.-B. Saint-Laurent, qui représentait la classe ouvrière au sein du comité de direction des écoles du soir, aurait souhaité voir les jeunes de douze ans et plus admis aux cours du soir. Dans une manufacture où il avait distribué des cartes d'inscription, expliqua-t-il, seulement trois ouvriers âgés de 16 ans et plus s'étaient enregistrés. Le comité décida malgré tout de suivre l'exemple de Montréal et de n'accepter que les élèves âgés de 16 ans et plus. Voir *L'Électeur*, 3 et 17 décembre 1889.

[104] C'est la conclusion que tira de ses observations l'inspecteur des manufactures Louis Guyon, ancien Chevalier du Travail et premier président du Conseil Central des Métiers et du Travail de Montréal. En 1891, il écrivit: «En examinant ces liasses de certificats d'âge, la plupart portant une croix pour signature, je me demande si le gouvernement, qui en ce moment montre tant de sollicitude pour l'éducation de l'ouvrier, ne prendra pas de mesures pour rendre obligatoire l'éducation élémentaire des enfants, avant qu'il leur soit permis de travailler à la fabrique. (...) Le jour où le gouvernement frappera le mal dans sa racine en interdissant [sic] l'entrée à la fabrique de tout enfant ne sachant pas lire ni écrire, l'Acte des Manufactures aura doublé d'importance.» DS, 25(1892), doc. no 2: *Rapport du Commissaire de l'Agriculture,* Rapport de M. Louis Guyon: 123-124. L'inspecteur James Mitchell adoptera également cette position dans son rapport pour l'année 1891. Voir *ibid.*: 130. Au cours des années subséquentes, Louis Guyon réclamera sans cesse la hausse de l'âge d'accès des enfants au travail, basant sa campagne sur la nécessité pour ces derniers d'obtenir une instruction primaire. En 1907, le gouvernement du Québec répondait à cette demande en fixant à 14 ans l'âge minimal et en instaurant un test d'instruction pour les enfants de 14 ans qui se présentaient à la fabrique. Un autre article rendait obligatoire la fréquentation d'une école du soir pour les enfants de 14 à 16 ans qui étaient incapables de lire et d'écrire à la satisfaction des inspecteurs. Autre moyen inefficace pour favoriser l'instruction du peuple sans recourir à l'école obligatoire! Ce que l'inspecteur Guyon eut tôt fait de constater: «L'obligation pour les enfants employés dans les fabriques entre les âges de 14 à 16 ans de savoir lire ou écrire ou de fréquenter une école du soir est très difficile à satisfaire... parce que, dans bien des cas, il n'existe pas d'écoles du soir, ou tout au plus, en existe-t-il pour les garçons... Un grand nombre de patrons m'ont dit qu'ils seraient en faveur d'un règlement qui forcerait les parents à tenir les enfants aux écoles...» *Rapport annuel du ministère du Travail du Québec* (1908): 91, dans Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté* (Montréal, 1978), 55. À noter qu'aux États-Unis, en France et en Angleterre, la mise en vigueur de lois d'instruction obligatoire entraîna aussitôt une chute du nombre des adolescents inscrits aux écoles du soir. Voir Knowles, *A History of the Adult Education Movement*, 54; Titmus, *Adult Education in France*, 20; Edwards, *The Evening Institute*, 32.

[105] Eugene Forsey, *The Canadian Labor Movement: The First Ninety Years, 1813-1902* (Ottawa, The Canadian Historical Association, 1974), 15.

[106] *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec,* 25 (1890): 61.

quels souscrivait une large partie de la population, y compris la majorité de la petite bourgeoisie francophone. Le conservatisme profond et empreint de cléricalisme qui dominait alors la société québécoise rendait impossible toute modification majeure du système scolaire.

En fait, les écoles du soir devinrent elles-mêmes victimes de ce conservatisme paralysant. Leur démantèlement en 1892 marqua, en effet, une nouvelle démission du gouvernement provincial en matière d'enseignement, secteur dont il s'était d'ailleurs officiellement retiré en 1875 lorsque fut aboli le ministère de l'Instruction publique. Et c'est pourquoi la fondation des écoles du soir sous l'administration Mercier revêt une importance doublement significative: en plus de constituer la principale expérience réalisée au niveau de l'enseignement postscolaire dans le dernier tiers du XIXe siècle, elle se révèle l'une des rares initiatives prises à l'époque par l'État québécois dans le domaine de l'éducation.